

La législation sur l'esclavage en Virginie aux XVII^e et XVIII^e siècles (jusqu'en 1793)

Des esclaves sont attestés en Virginie quasiment dès la fondation de Jamestown en 1607. Un premier groupe de 20 esclaves « *20 and odd Negroes* », certainement venus d'Angola, est vendu à Jamestown en 1619 par un capitaine hollandais, mais on suppose qu'il y avait déjà avant des Africains en Virginie. Il y a 32 Africains et 4 Indiens dans la colonie en 1620, pour 892 Européens. Au cours du XVII^e siècle, la culture du tabac s'accompagne d'une demande croissante de main d'œuvre servile amenée d'Afrique. En 1643, 2% de la population, environ 300 personnes sur 15000, sont africaines ou originaires d'Afrique. Le gouverneur Berkeley estime en 1671 la population esclave à 2000 personnes, contre 6000 serviteurs engagés, pour un total de 40 000 habitants, mais ces chiffres sont probablement sous-évalués, esclaves et engagés formant certainement la moitié de la population. Il existe de plus une communauté noire libre jusqu'aux années 1670 au moins : 13% des hommes noirs sont libres dans le comté de Northampton. Anthony Johnson, l'un des premiers esclaves présents en Virginie, est libéré, puis en 1677 son fils John achète une ferme de 24 acres qu'il nomme Angola, dans le Somerset County, au Maryland.

Pendant cette période, l'esclavage reste modeste au regard de l'*Indentured servitude*, définie dès les premiers Actes de l'assemblée. La première loi établissant une distinction entre esclaves et engagés est un *Act* de 1640 interdisant aux Noirs non libres de porter les armes. L'articulation entre législation sur les esclaves et réalité de l'esclavage fait l'objet de nombreux travaux, qui montrent notamment que le statut d'esclave est établi beaucoup plus par la pratique des tribunaux que par la législation proprement dite. Pour la première fois dans un procès, en 1624, un homme est qualifié de « *Negro* ». John Philipp est alors autorisé à témoigner contre un blanc, parce qu'il est établi qu'il a été baptisé 12 ans plus tôt. Le procès de trois servants fugitifs mené par la *Virginia Council and General Court*, le 9 juillet 1640, a attiré l'attention des chercheurs qui le considèrent comme la première différenciation entre Européens et Africains devant les tribunaux de Virginie. En effet, John Punch, « *negro* » rattrapé au Maryland par son maître, Hugh Gwyn, est puni différemment de ses deux acolytes, l'un « *Dutchman* » et l'autre « *Scotchman* », fouetté et dont le temps de service est prolongé de quatre ans. John Punch, pour sa part, doit servir à vie. De même, quelques jours plus tard, le 22 juillet, parmi un groupe de sept fugitifs, « *Emanuel the negro* » reçoit 30 coups de fouet et est marqué sur la joue de la lettre R, alors que les autres reçoivent un temps de service supplémentaire en plus du châtiment corporel : la clémence apparente de sa punition s'explique probablement parce qu'il est déjà considéré comme esclave. La punition des fugitifs, esclaves comme serviteurs, est réglementée à partir de 1643, mais semble être inefficace comme en témoigne son durcissement progressif. En 1661, la punition des serviteurs prenant la fuite avec des esclaves est durcie, marquant ainsi la volonté de distinguer les deux groupes. Celle-ci apparaît déjà à travers le procès intenté par Fernando en 1659 à son maître, par lequel il demande à être considéré comme engagé, mais les juges le condamnent à servir à vie. Le statut des femmes africaines et de leur descendance reste flou. En 1656, Elizabeth Key obtient d'être considérée comme libre, au motif qu'elle est bonne chrétienne. De plus, faisant référence à la *Common law*, elle obtient, sur le modèle anglais de la *Poor Law* de 1576, que son statut suive celui de son père blanc. La question des impôts est un des premiers éléments suscitant une législation spécifique. Alors qu'en Angleterre la taxe

personnelle portait sur la maisonnée, en Virginie, dès 1622, elle est déterminée par le nombre de *tithables*, c'est à dire d'hommes en âge de travailler : le chef de la maisonnée doit payer 5 livres de tabac par tête, ou envoyer un homme servir militairement la colonie. En 1643, le statut de *tithables* est étendu aux femmes africaines, alors que les femmes anglaises en sont exclues, de même que les enfants et les hommes trop âgés. Ce n'est qu'à partir des années 1660 que le statut d'esclave est véritablement codifié. La législation détermine des statuts raciaux dès 1667, le terme de *negro* étant opposé à celui de chrétien et le baptême ne rendant plus libre. En 1662, il est décidé, à l'encontre de la *common law* anglaise, qu'un enfant né de mère esclave est esclave lui aussi. Une loi de 1691 vise aussi à empêcher le métissage, en bannissant de la colonie ceux qui épousent un noir, un mulâtre ou un Indien.

La législation sur l'esclavage touche aussi les Indiens, dont l'esclavage est un phénomène majeur en Virginie, mais difficile à mesurer. En 1645, des prisonniers capturés lors de raids menés contre des villages indiens sont vendus dans les West Indies : 28 indiens apparaissent comme esclaves dans les inventaires et testaments pour les années 1646-1651, nombre supérieur aux esclaves noirs connus pour la période. La première disposition juridique concernant des esclaves indiens est la restitution des fugitifs à leur maître dans le traité de Necotowance en 1646, mais celui-ci stipule aussi que les Indiens sujets de la colonie sont réputés libres. L'interdiction de l'esclavage indien, surtout des enfants, est réaffirmée dès 1655, afin de protéger les tribus alliées. Il semble que la législation reste inappliquée, la capture d'esclaves, surtout enfants, générant un commerce très lucratif poussant les colons à prendre les armes contre certaines tribus indiennes.

La Rébellion de Bacon (1676-1677) marque un tournant dans l'histoire de la colonie. Nathaniel Bacon, jeune planteur, prend la tête d'une insurrection en 1676, et dirige un raid contre un village indien, où il prend 45 captifs. La première des « Bacon's Laws » de son Assemblée autorise la capture d'Indiens « hostiles » à la colonie, traduisant ainsi en droit l'importance économique de la mise en esclavage d'Indiens. A la mort de Bacon, toutes ses lois sont déclarées nulles, mais les rebelles, pardonnés, sont autorisés à garder leurs esclaves indiens. La législation légitimant l'esclavage indien est renouvelée en 1677, 1679, et la loi de Bacon restaurée en 1682. Parmi les hommes réunis autour de Bacon, il y a beaucoup de blancs modestes, mais aussi des noirs à qui l'on promet faussement la liberté lors des négociations de paix. Cet épisode renforce singulièrement la peur des élites contre la population asservie et engagée et favorise la répression accrue des uns et des autres.

Cependant, à partir de 1684, la hausse du prix du tabac s'accompagne du remplacement croissant des engagés, moins nombreux car leur condition s'est fortement dégradée, par des esclaves moins onéreux pour les planteurs. Le groupe des blancs pauvres et celui des esclaves s'éloignent alors qu'une société de plantation esclavagiste se développe : s'il y a 3 ou 4 000 esclaves en Virginie vers 1680, ils constituent 20% de la population totale vers 1720 et 100 000 sur 250000 habitants à la fin du siècle. Dans ce contexte, la crainte croissante des soulèvements d'esclaves, tel celui de 1721, entraîne une série de lois répressives. A partir de 1680, les esclaves doivent être munis d'un laissez-passer s'ils se déplacent sans leur maître. Ils peuvent être tués en toute impunité à partir de 1691 s'ils sont en fuite. En 1723 un groupe de cinq esclaves ou plus soupçonnés de conspiration est condamné à mort. Parallèlement, une justice spécifique est organisée pour les esclaves. Dès 1692, des procédures spécifiques sont créés pour juger les esclaves : les *oyer and terminer courts*, au sein de chaque comté, formées

des *justices of the peace*, sont autorisées à juger les esclaves sans jury et à prononcer des sentences définitives afin de décharger la *General Court*. A partir de 1723, il est interdit de recevoir un témoignage d'esclave dans un procès concernant un blanc.

S'il est peu visible dans les textes, l'esclavage indien se maintient pourtant au cours du XVIII^e siècle. Ainsi en 1701 un groupe de 80 captifs Acolapissa est envoyé à la Barbade depuis la Virginie. De même, en 1705, à l'issue d'un vaste procès pour le meurtre d'une famille de colons, la tribu Nanzatticos est dispersée : 5 hommes sont pendus, tous les adultes sont déportés comme esclaves à Antigua et seuls restent en Virginie les enfants de moins de 12 ans, qui deviennent les serviteurs des membres du Conseil.

La même année est votée une série de dispositions qui forment un *Slave Code*, comparable à celui de la Barbade en 1661 et de la Caroline du Sud en 1695. Le Code connaît plusieurs révisions, dont les plus importantes en 1748 et 1848-1850. La répression est sévère tout au long du siècle. Si la Déclaration des Droits de 1776 affirme dans son premier article la liberté de tous les hommes, mais il n'est pas question de mettre fin au régime esclavagiste en Virginie. Cependant, la nouvelle assemblée valide la même année un premier cas d'affranchissement, en précisant toutefois que cette décision ne doit pas faire jurisprudence. La limitation de la traite est engagée par un acte de 1778 interdisant l'importation d'esclaves. Une loi de 1782 facilitant les manumissions entraîne plus de 10000 affranchissements en 10 ans. Le plus fameux cas est celui de Robert Carter III, prévoyant en 1791 par son « *Deed of Gift* » l'affranchissement de 452 esclaves au total. Cependant, cette loi est révoquée dès 1806 et la suppression de l'esclavage ne se fait qu'en 1865.

L'élaboration et la mémoire des lois en Virginie aux XVII^e et XVIII^e siècles :

Une première charte fut accordée à la Compagnie de Virginie en 1606, qui envoya les premiers colons dans la baie de Chesapeake. Les ordres du gouverneur Sir Thomas Dale pris en 1611, le *Dale's Code*, sont publiés en 1612 à Londres par William Strachey, sous le titre *For the Colony in Virginea Britannia. Lawes Divine, Morall and Martiall*.

La Grande Charte de 1618, qui instaurait une propriété privée pour les colons, réglait aussi l'organisation politique de la colonie : il y avait désormais un gouverneur, représentant du roi, et une Assemblée Générale (*Generall Assemblie*) composée de deux chambres, chargées de voter les lois (*Virginia Council et House of Burgesses*). Celles-ci devaient être conformes à la *Common Law* anglaise, mais les colons avaient une large autonomie législative. Après le « Grand Massacre de 1622 », commis par des Indiens et qui entraîna la mort d'un tiers des colons, la colonie passa sous le contrôle royal en 1625. La *General Assembly* continua de se réunir et obtint la reconnaissance royale officielle en 1639. A partir de 1643, les membres élus de la House of Burgesses siégeaient séparément. La constitution votée le 29 juin 1776 par la Convention réunit depuis mai prévoit l'établissement d'une nouvelle *General Assembly*, composée d'un sénat et d'une *House of Delegates*, tous deux élus et dont le recrutement est élargi.

Jusqu'à la Révolution, les lois de Virginie étaient manuscrites, lues publiquement et renouvelées à chaque session. Le corpus fut révisé en 1632, 1657-58, 1661-62, en 1705 : à chaque fois la version antérieure était supprimée. Les premières éditions imprimées sont celles de 1722, *an Abridgment of the Laws of Virginia*, Londres, reed. 1728, et de Purvis,

Londres en 1733. Mais il n'y avait aucune mémoire des lois antérieures. C'est pourquoi, en 1795, un comité issu de l'assemblée de Virginie entreprit d'établir une histoire des lois en publiant les actes qui n'étaient plus en vigueur. La collection imprimée de Jefferson fut alors sollicitée et celui-ci proposa en 1800 d'étendre l'entreprise à l'ensemble des textes manuscrits conservés dans sa collection privée, mais aussi dans les fonds publics et privés. Jefferson avait acquis 25 manuscrits concernant l'histoire générale de la Virginie, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque du Congrès et disponibles en ligne¹. Le résultat fut la publication des *Statutes' At Large*, sous la direction de Hening, qui avait eu accès à la collection de Jefferson². Le corpus proposé ici, aussi exhaustif que possible, porte sur les années 1619 à 1793.

Sources :

Jane Purcell Guild, *Black laws of Virginia : a Summary of the Legislative Acts of Virginia Concerning Negroes from Earliest Time to the Present*, New York, 1936.

William Waller Hening, *The Statutes at Large, Being the Collection of All the Laws of Virginia from the First Session of the Legislature in the Year 1619*, 13 vols, Richmond, Samuel Pleasants Jr. for the Commonwealth, 1809-23.

Waverly Winfree, *The Laws of Virginia, Being a Supplement to Hening's the Statutes at Large, 1700-1750*, Richmond, 1971.

Warren M. Billings and Jon Kukla, « Some Acts not in Hening's Statutes... », *Virginia Magazine of History & Biography*, 83 (1975), 22-97.

Henry R. McIlwaine, *Executive Journals of the Council of Colonial Virginia*, 6 vol., Richmond, 1925-1966

Journals of the House of Burgesses of Virginia, 1619-1776, 13 vols, Richmond, 1905-1915.

Legislative Journals of the Council of Virginia, 3 vol., Richmond, 1918.

Minutes of the Council and General Court of Colonial Virginia, 2^e ed., Richmond, 1979.

Alden T. Vaughan, *Early American Indian Documents : Treaties and Laws, 1607-1789*, vol. 15, *Virginia and Maryland Laws*, Washington D.C., 1998.

Bibliographie sélective :

Warren Billings, « The Cases of Ferdando and Elizabeth Key » : A Note on the Status of Blacks in Seventeenth-Century Virginia », *WMQ*, 2d Ser., XXX, 1973, p. 467-474.

Warren M. Billings, "The Law of Servants and Slaves in Colonial Virginia." *Virginia Magazine of History and Biography*, 99 (1991): 45–63.

Breen T. H. and Innes Stephen, « Myne Owne Ground », *Race and Freedom in Virginia's Eastern Shore, 1640-1676* New York, 1980.

¹ http://memory.loc.gov/ammem/collections/jefferson_papers/mtjser8.html#v3

² Voir Hening t. 1, p. i-xiv. Dans la collection de Jefferson, les manuscrits concernant les lois sont les Vol. 2 John Mercer. Abridgement of the Public Acts. 1737 ; vol. 5 Virginia. Laws and Orders Concluded on by the General Assembly. March 5, 1623/24 ; vol. 7 Virginia Council and Assembly. Laws. March 2, 1642/43 - March 23 1661/62 ; vol. 8 Virginia Assembly. Laws. 1652-60 ; vol. 9 Virginia. Laws. March 23, 1661/62 - August 14, 1702 ; vol. 10 Virginia. Laws. December 23, 1662 - October 21, 1697 ; vol. 11 Virginia. Laws. October 25, 1705 ; vol. 12 Virginia General Assembly. Laws. October 25, 1705 - November 7, 1711 ; vol. 14 John Pervis. A Complete Collection of all the Laws of Virginia now in force. March 23 1661/62 - November 10, 1682 ; vol. 15 Virginia General Court. Cases, with Minutes. 1622-29 ; vol. 20 Virginia. Miscellaneous Records. 1606-26 (with laws passed and petitions received by the Virginia General Assembly) ; vol. 21 Virginia. Laws, Commissions, and Proclamations. October 16, 1629 - August 21, 1633.

Breen T. H., « A Changing Labor Force and Race Relations in Virginia, 1660-1710 », *Journal of Social History*, VII, 1973-1974, reprint in *Puritans and Adventurers, Change and Persistence in Early America*, New York, 1980, p. 137-138.

Brown Kathleen M., *Good Wives, Nasty Wenches and Anxious Patriarchs, Gender, Race, and Power in Colonial Virginia*, Williamsburg, 1996.

Everett C. S., « *They shall be slaves for their lives*, Indian Slavery in Colonial Virginia », in *Indian Slavery in Colonial America*, Allan Galloway (dir.), Lincoln, 2009, p. 67-108.

Morgan Edmund S., *American Slavery, American Freedom : The Ordeal of Colonial Virginia*, New York, 1975.

Parent Anthony S., Foul Means, *The Formation of a Slave Society in Virginia, 1660-1740*, Williamsburg, 2003.

Roeber A. G., *Faithful Magistrates and Republican Lawyers : Creators of Virginia Legal Culture, 1680-1810*, Chapel Hill, N.C., 1981.

Schwarz Philip J., *Twice condemned : Slaves and the Criminal Law of Virginia, 1705-1865*, Baton Rouge, 1988.

Schwarz Philip J., *Slave Laws in Virginia*. Athens, 1996.

Marie Houlemare, Université de Picardie Jules Verne